

DECISION n° **063** /MEPS/CAB du **19 AOUT 2022** portant nomination de Madame **DIAPONON Mala Marie Rose Epse MESSOU** (Mle 303 564 F), en qualité de Directeur de l'Inspection du Travail du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;

Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-17 du 14 Janvier 2015 portant organisation du Cabinet Ministériel ;

Vu le décret n°2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-310 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Madame **DIAPONON Mala Marie Rose Epse MESSOU** (Mle 303 564 F), Administrateur du Travail et des Lois Sociales, grade A4, est nommée Directeur de l'Inspection du Travail du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux indemnités et avantages liés à ses fonctions.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **19 AOUT 2022**

Me Adama KAMARA

Ampliations :

- Présidence de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- MEPS (CAB)
- Tous Ministères
- Secrétariat Général du Gouvernement
- MEPS (IG-DGE-DGT-DGPS)
- MEPS (IPS-CNAM-CGRAE-CNPS)
- MEPS (AIRMS-INFIS)
- Archives/Chrono/JORCI
- Intéressé

DECISION n° **0674** /MEPS/CAB du **19 AOUT 2022** portant nomination de Madame **TANKASSE née TRAZIE Lou Bouziebou Augustine** (Mle 349 896 A), en qualité de Sous-directeur des Accidents du Travail, des Maladies Professionnelles et des Relations Extérieures à la Direction de l'Inspection du Travail du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;

Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-17 du 14 Janvier 2015 portant organisation du Cabinet Ministériel ;

Vu le décret n°2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-310 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Madame **TANKASSE née TRAZIE Lou Bouziebou Augustine** (Mle 349 896 A), Administrateur du Travail et des Lois Sociales, grade A4, est nommée Sous-directeur des Accidents du Travail, des Maladies Professionnelles et des Relations Extérieures du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux indemnités et avantages liés à ses fonctions.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Présidence de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- MEPS (CAB)
- Tous Ministères
- Secrétariat Général du Gouvernement
- MEPS (IG-DGE-DGT-DGPS)
- MEPS (IPS-CNAM-CGRAE-CNPS)
- MEPS (AIRMS-INFES)
- Archives/Chrono/JORCI
- Intéressé

Fait à Abidjan, le **19 AOUT 2022**

Me Adama KAMARA

01
01
01
40
01
04
04
02
03
01

DECISION n° **065** /MEPS/CAB du **19 AOÛT 2022** portant nomination de Monsieur **DIGBEU Serge Olivier** (Mle 349 891 D), en qualité de Sous-directeur des Relations Professionnelles et Sociales à la Direction de l'Inspection du Travail du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;

Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-17 du 14 Janvier 2015 portant organisation du Cabinet Ministériel ;

Vu le décret n°2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-310 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur **DIGBEU Serge Olivier** (Mle 349 891 D), Administrateur Principal du Travail et des Lois Sociales, grade A5, est nommé Sous-directeur des Relations Professionnelles et Sociales du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages liés à ses fonctions.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **19 AOÛT 2022**

Me Adama KAMARA

Ampliations :

- Présidence de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- MEPS (CAB)
- Tous Ministères
- Secrétariat Général du Gouvernement
- MEPS (IG-DGE-DGT-DGPS)
- MEPS (IPS-CNAM-CGRAE-CNPS)
- MEPS (AIRMS-INFIS)
- Archives/Chrono/JORCI
- Intéressé

01
01
01
40
01
04
04
02
03
01

DECISION n° **066** /MEPS/CAB du **19 AOUT 2022** portant nomination de Madame **KIMOU A. Jocelyne** (Mle 363 218 P), en qualité de Sous-directeur chargé des Recours Hiérarchique à la Direction de l'Inspection du Travail du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;

Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-17 du 14 Janvier 2015 portant organisation du Cabinet Ministériel ;

Vu le décret n°2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-310 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Madame **KIMOU A. Jocelyne** (Mle 363 218 P), Administrateur du Travail et des Lois Sociales, grade A4, est nommée Sous-directeur chargé des Recours Hiérarchique du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux indemnités et avantages liés à ses fonctions.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **19 AOUT 2022**

Me Adama KAMARA

Ampliations :

- Présidence de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- MEPS (CAB)
- Tous Ministères
- Secrétariat Général du Gouvernement
- MEPS (IG-DGE-DGT-DGPS)
- MEPS (IPS-CNAM-CGRAE-CNPS)
- MEPS (AIRMS-INFIS)
- Archives/Chrono/JORCI
- Intéressé

01
01
01
40
01
04
04
02
03
01

DECISION n° **0671** /MEPS/CAB du **19 AOUT 2022** portant nomination de Monsieur **GRAH GNEBA Patrick STEVE** (Mle 823 189 R), en qualité de Sous-directeur du Contrôle de l'Application de la Législation à la Direction de l'Inspection du Travail du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;

Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu le décret n°2015-17 du 14 Janvier 2015 portant organisation du Cabinet Ministériel ;

Vu le décret n°2021-803 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-310 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Monsieur **GRAH GNEBA Patrick STEVE** (Mle 823 189 R), Administrateur du Travail et des Lois Sociales, grade A4, est nommé Sous-directeur du Contrôle de l'Application de la Législation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages liés à ses fonctions.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Présidence de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- MEPS (CAB)
- Tous Ministères
- Secrétariat Général du Gouvernement
- MEPS (IG-DGE-DGT-DGPS)
- MEPS (IPS-CNAM-CGRAE-CNPS)
- MEPS (AIRMS-INFS)
- Archives/Chrono/JORCI
- Intéressé

Fait à Abidjan, le **19 AOUT 2022**

Me Adama KAMARA

01
01
01
01
40
01
04
04
02
03
01